

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE**
N° 2025 / 027

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 26

Présents : 19

Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept février, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 11 février 2025.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Gaëlle BENOIT, Chantal PRIEUR (adjoints), Michel DROUVILLE, Gilles BARJOU, Philippe GERTNER, Jocelyne PION, Marie-Laure BOIZOT, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Silvia LARRANDART, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Bernard CLEMENT, Jeanine CALCIO GAUDINO, Bahya BAILICHE, Dominique AGUILAR.

Absents excusés : /

Absents non excusés : Lucas MANUEL, Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Gaëlle BENOIT.

Nomenclature @CTES : Finances / Décisions budgétaires

FINANCES

VOTE DU BUDGET PRIMITIF « ZAC DES OVIS » 2025

- Vu les articles L 2312-1 et suivants, L. 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° 22-156 relative à la mise en place de la nomenclature M57 ;
- Vu la délibération n° 23-014 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier ;
- Vu la délibération n°24-217 relative à la présentation du Rapport d'Orientation budgétaire 2025 ;
- Vu le projet de budget « ZAC des Ovis » pour l'exercice 2025 transmis le 4 février 2025 et le rapport de présentation annexé ;
- Considérant les budgets 2025 présentés en commission des finances du 03 février 2025 ;

Il est proposé d'adopter le budget primitif de la ZAC des Ovis pour 2025 :

Budget ZAC des Ovis	Dépenses (€)	Recettes (€)
Section de fonctionnement	2 256 094,71	2 256 094,71
Section d'Investissement	2 541 234,86	2 541 234,86
TOTAL	4 797 329,57	4 797 329,57

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité, décide	Pour : 23
	Contre : 0
	Abstention : 0

- D'approuver au niveau du chapitre en section de fonctionnement le budget primitif 2025, arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus ;
- D'approuver au niveau des opérations pour la section d'investissement le budget primitif 2025, arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus ;

- D'autoriser le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Pour extrait conforme,

Cédric CLECH

Maire de Tonnerre

